



Adopter l'enfant de son conjoint

Par **tichou**, le **12/04/2009** à **16:24**

Bonjour,
à toutes et à tous, mon ami et moi souhaitons nous marier en été 2010.

Nous souhaitons que mon fils de 7 ans soit adopté par mon futur mari.

Mais il a déjà été reconnu par mon ancien petit ami qui ne souhaite pas garder le contact et a coupé les ponts depuis plus de 2 ans.

Il n'est d'ailleurs pas contre une déchéance de paternité, pourvu que cela lui évite de verser une quelconque pension.

Mais la procédure sera bien trop longue.

Je ne lui ai jamais demandé de pension pour mon fils et lui n'a jamais rien donné depuis notre séparation. Il n'a jamais écrit ou téléphoné pour prendre des nouvelles de mon fils.

Il a refait sa vie et a d'autres enfants aujourd'hui.

Je voulais savoir comment faire pour que mon fils ait à nouveau et officiellement un vrai père et que nous puissions porter tous les 3 le même nom, afin de former une famille tout simplement.

Merci à vous tous.
Nous attendons votre réponse.

A bientôt.